

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 15 mai 2023

Préavis N° 38/2023

concernant une demande de crédit de
CHF 237'320.- TTC destiné à l'investissement
dans une installation photovoltaïque
intégrée et dans l'infrastructure pour
l'électro-mobilité du bâtiment « Source Vive »
route de la Gare 10

Municipaux responsables

André Darmon, Syndic
Gérald Girardet, Municipal

Commission chargée de l'étude

Commission des bâtiments
Commission des finances

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1.- PREAMBULE

Dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC) les communes se doivent d'être exemplaires pour l'approvisionnement en énergie de leurs propres bâtiments et du territoire communal, en initiant des projets permettant de valoriser les énergies renouvelables locales.

Le bâtiment « Source Vive » sis au 10, route de la Gare, présente des lacunes au sujet de l'approvisionnement en énergie renouvelable. En effet un panneau thermique est cassé depuis plus de deux ans, mettant hors service tout le système de récupération de chaleur sur le toit.

Après analyse, il s'avère que toute la colonne de droite (4 panneaux) est déficient et les recommandations sont de remplacer la colonne de gauche aussi, donc les 8 panneaux thermiques. L'estimation de ces travaux et de l'ordre de CHF 40'000.— TTC selon les devis rentrés.

La question s'est posée si ce ne serait pas mieux d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit, soit en complément soit en remplacement des panneaux thermiques. La municipalité a donc mandaté l'entreprise Easy Sun à Echallens pour un rapport sur les différentes possibilités d'installations photovoltaïques sur le pan sud-est

de la toiture du bâtiment et sur les différentes possibilités d'installation d'infrastructure pour l'électro-mobilité.

Le rapport a analysé une solution avec la pose de panneaux photovoltaïques par-dessus les tuiles existantes, et deux solutions de remplacements des tuiles existantes par des tuiles photovoltaïques ainsi que deux solutions pour l'électromobilité.

2.- PROPOSITION DE LA MUNICIPALITE

Afin de valoriser au maximum la production d'énergie locale, la municipalité propose d'investir dans une installation photovoltaïque intégrée avec les produits Freesuns SOLARIS™ en utilisant le modèle d'autoconsommation « RCP », d'installer des tuyaux caloporteurs sous ces tuiles afin d'alimenter l'installation thermique existante et d'équiper le garage avec un rack «Neovak » ou les locataires pourront installer des bornes de chargement pour leurs véhicules électriques.

3.- MONTANT DU CREDIT DEMANDE

Couverture tuiles solaires Solaris Super Classic	CHF	72'766.—
Equipement Solar Edge	CHF	8'203.—
Livraison, pose des optimiseurs, gestion de projet et électricien	CHF	18'774.—
Installation de chantier	CHF	16'792.—
Démontage et démolition	CHF	9'805.50
Sous couverture	CHF	11'190.90
Ferblanterie cuivre	CHF	14'173.10
Mise en place des tuiles solaires	CHF	15'046.—
Rabais et escompte	- CHF	3'310.30
Mise en place d'un caloporteur thermique sous les tuiles	CHF	10'000.—
Infrastructure électro-mobilité	CHF	26'908.—
Divers et imprévus (10 %)	CHF	20'000.--
Total HT	CHF	220'350.20
TV 7,7 %	CHF	16'966.97
Total TTC	CHF	237'317.17
Estimation Subvention Pronovo	- CHF	12'212.—
Subvention cantonale électro-mobilité	CHF	6'500.--
Total TTC après déduction	CHF	218'605.17

4.- CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis N° 38/2023 concernant une demande de crédit de **CHF 237'320.- TTC** destiné à l'investissement dans une installation photovoltaïque intégrée et dans l'infrastructure pour l'électro-mobilité du bâtiment « Source Vive » route de la Gare 10.
- ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis
- attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e

1. d'approuver la demande de crédit de **CHF 237'320.- TTC** destiné à l'investissement dans une installation photovoltaïque intégrée et dans l'infrastructure pour l'électro-mobilité du bâtiment « Source Vive » rue de la Gare 10.
2. de financer cet objet par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans via le compte 9282.14 «intérêt public».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
A. Darmon

la secrétaire :
D. Jayet